



## DRIVE TO STORE : LA CNIL DIT OUI A RETENCY !

**La jeune société Retency, spécialisée dans la transformation digitale des grandes enseignes, introduit le premier procédé d'anonymisation de données individuelles sur la voie publique.**

Le premier déploiement expérimental de cette nouvelle technologie a en effet été autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) dans sa délibération du 9 mai 2017, la mise en œuvre de ce procédé répondant à l'ensemble des exigences applicables à la protection de la vie privée.

Cette innovation majeure apporte notamment aux réseaux d'affichage publicitaires une mesure d'audience et d'efficacité de la publicité aussi exhaustive et précise que les GAFA. Le procédé permet pour chacune des campagnes diffusées d'accéder aux indicateurs suivants :

- Taux de couverture,
- Taux de répétition,
- Taux d'engagement,
- **Efficacité drive to store.**

« C'est une grande fierté pour les équipes de Retency d'avoir obtenu cette autorisation de la CNIL. Il s'agit d'une avancée majeure pour le marché de la publicité », explique Isabelle Bordry, co-fondatrice de Retency.

**Le procédé proposé se fonde sur une méthode totalement innovante qui permet une analyse très précise de l'audience, rendant impossible la reconstitution de parcours individuels.**

Dans un monde de plus en plus digital et dans lequel les données individuelles sont un enjeu majeur pour le développement des médias, les équipes Retency démontrent qu'il est possible avec un surcroît de technologie de proposer des services innovants universels tout en protégeant les libertés individuelles

A propos de Retency : [www.retency.com](http://www.retency.com)

Contact presse Retency :  
Sabine Rozier-Deroche | Taola consultants  
Tél : 06 42 66 45 24 [presse@retency.com](mailto:presse@retency.com)